

Lancement de la 7ème édition des Rubans du développement durable

*Les collectivités locales sont invitées à envoyer leur candidature
avant le 30 mars 2009*

Les Rubans : un label pour les collectivités qui font du développement durable une priorité

Animés depuis 2002 par l'Association des Maires de France, l'Association des Maires de Grandes villes de France, le Comité 21 et Dexia et relayés par de nombreux partenaires¹, les Rubans du développement durable distinguent chaque année des collectivités, du village à la région, qui font du développement durable une priorité sur leurs territoires.

Les politiques globales de développement durable concrétisées par des réalisations significatives

Examinées par un jury présidé depuis plusieurs éditions par Jean-Marie Pelt, Président de l'Institut européen d'écologie, les candidatures sont passées au crible d'une grille de critères qui prend en compte : l'organisation de la politique de développement durable, la vision stratégique et les plans d'actions, et les actions déjà réalisées (exemplarité, innovation).

L'intérêt de la labellisation pour les collectivités

Pour les collectivités, les raisons de se porter candidates sont multiples. Obtenir le label Rubans du développement durable permet notamment de :

- renforcer la visibilité des politiques publiques en direction des habitants d'un territoire, notamment avec le panneau d'entrée de ville attribué pour une durée de deux ans ;
- inscrire la démarche locale dans une dynamique nationale (cf. carte de France des Territoires durables actifs sur le site des Rubans) ;
- participer à la diffusion des idées innovantes au service du développement durable des territoires.



Dépôt des candidatures avant le 30 mars 2009 sur www.rubansdudeveloppementdurable.com

Un site internet ressource

Collectivités, médias ou citoyens intéressés trouveront sur le site internet des Rubans de nombreuses informations sur les réalisations des 65 collectivités primées lors des éditions précédentes, la carte de France des territoires durables actifs, etc.
www.rubansdudeveloppementdurable.com

Contact presse : *Frédérique Tarride : 01 48 51 10 65, ftarride@agenceverte.com*

¹ Assemblée des Départements de France (ADF), Association des Petites Villes de France (APVF), Association « Notre Village », Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), La Gazette des communes, Environnement magazine